

■ **André Vuille**, à Tramelan, CH-073.1.011.015-8, entreprise de transports etc., raison individuelle (FOSC no 204 du 01. 09. 1978, p. 2730). La raison de commerce est radiée par suite du décès du titulaire. Les actifs et les passifs sont repris par la société 'Vuille Transports SA', à Tramelan.
Journal no 2109 du 30.06.2005
(02919526 / CH-073.1.011.015-8)